



COMMUNIQUÉ
N°2020-03/06/DSF/CMM/RM

---oOo---

Objet : Coronavirus (COVID-19)
Mesures prises par la commune de Rémire-Montjoly pour le règlement des factures en cette période de crise sanitaire

Le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly, Jean GANTY, Président de la Caisse des écoles, rappelle aux acteurs économiques que le Portail CHORUS PRO est mis à leur disposition pour faciliter le dépôt de factures dématérialisées afin de permettre leur règlement dans les délais conformes.

À cet effet, dans le cadre des mesures annoncées par le Chef de l'Etat et le gouvernement pour limiter les conséquences économiques du virus COVID-19 sur les entreprises, le Maire a mis en œuvre de nouvelles dispositions en collaboration étroite avec les services de l'ETAT notamment avec le Comptable Public de la Trésorerie de Cayenne Municipale pour assurer le règlement des factures dans les délais les plus brefs.

Dans ces conditions, le Maire Jean GANTY invite d'autant plus les entreprises, les prestataires de service et les partenaires publics et privées de la Commune de Rémire-Montjoly et de la Caisse des écoles à adresser leurs factures dématérialisées sur la plateforme CHORUS PRO pour en faciliter le règlement.

Pour toute information complémentaire sur cette thématique et le règlement de vos factures, vous êtes invités à contacter la Direction des finances et Comptabilité au 05 94 35 90 12.

Rémire-Montjoly, le 24 mars 2020



Le Maire,

Jean GANTY